

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier le 18 mars 2024 à 18 h 50 à la salle du conseil, située au 204, rue Principale à Saint-Urbain-Premier, conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux et arrêtés ministériels applicables.

Sont présents, madame la conseillère Lyne Perras et messieurs les conseillers Antoine Quirion Couture, et Jean-Denis Paré, sous la présidence de monsieur le maire Lucien Thibault.

Sont absents, messieurs les conseillers Sylvain Mallette, Joël Beaudoin et Francis Ranger.

Est présent monsieur Charles Whissell, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Lucien Thibault constate le quorum et déclare la séance ouverte à 18 h 53.

24-03-063

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Quirion Couture, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dérogation mineure
 - .1 459, chemin Rivière-des-Fèves Nord
4. Ressources humaines
 - .1 Suppression du poste d'employé permanent à temps partiel à la voirie et travaux publics
5. Refonte du site Web – Contrat à Numérique.ca – autorisation de signature
6. Période de questions du public
7. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ

3. Dérogation mineure

24-03-064

3.1 459, chemin Rivière-des-Fèves Nord

La demande de dérogation mineure consiste à autoriser un garage détaché d'une superficie de 87 mètres carrés.

CONSIDÉRANT QUE la procédure relative à l'étude d'une dérogation mineure exige que la demande soit soumise à l'évaluation du Comité Consultatif d'Urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la superficie du terrain résidentiel est de 4 203.9 mètres carré;

CONSIDÉRANT QUE la propriété se situe dans une zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier est en période de refonte règlementaire et que dans le nouveau règlement de zonage, les garages détachés domestiques d'une superficie de 110 mètres carrés seront permis pour les terrains dont la superficie est égale ou supérieure à 2 787 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont déjà un garage détaché qu'il désire démolir pour en reconstruire un nouveau;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment accessoire se retrouvera en cour arrière;

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Perras, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, sur recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme, d'accepter la dérogation mineure permettant un garage détaché d'une superficie de 87 mètres carrés.

ADOPTÉ

4. **Ressources humaines**

24-03-065

4.1 **Suppression du poste d'employé permanent à temps partiel à la voirie et travaux publics**

Il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Quirion Couture, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, de supprimer le poste d'employé permanent à temps partiel à la voirie et travaux publics.

ADOPTÉ

24-03-066

5. **Refonte du site Web – Contrat à Numérique.ca – autorisation de signature**

CONSIDÉRANT QUE le site internet de la municipalité est en place depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT l'évolution rapide de la technologie dans ce domaine;

CONSIDÉRANT le besoin de services supplémentaires à proposer à la population de Saint-Urbain-Premier;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Denis Paré, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'accepter l'offre de service de Numérique.ca et d'autorisé le directeur général, monsieur Charles Whissell, à signer le contrat en son nom.

ADOPTÉ

6. Période de questions du public

7. Levée de la séance

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée 19 h 10.

Lucien Thibault,
Maire

Charles Whissell,
Directeur général